

États financiers de

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

31 mars 2009

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

Table des matières

	<u>PAGE</u>
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Notes complémentaires	5-9

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
*Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de
l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT)*

Nous avons vérifié le bilan de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue (CAVAC-AT) au 31 mars 2009 et les états des résultats et de l'évolution des actifs nets de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

À l'exception de ce qui est mentionné dans le paragraphe ci-dessous, notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons et de contributions pénales dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net, de l'actif à court terme et des actifs nets.

À notre avis, à l'exception de l'effet des redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avions été en mesure de vérifier l'intégralité des produits mentionnés au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2009, ainsi que des résultats de son exploitation pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

Samson Bélaïr
Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l.

Le 14 mai 2009

¹ Comptable agréé auditeur permis n° 19441

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

État des résultats

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Total 2009	Total 2008
	\$	\$	\$	\$
PRODUITS				
Subvention du Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (BAVAC)	693 784	-	693 784	508 445
Contributions pénales	21 415	-	21 415	14 097
Dons	356	-	356	1 561
Intérêts et autres	546	-	546	790
	716 101	-	716 101	524 893
CHARGES				
Salaires	472 435	-	472 435	438 782
Avantages sociaux	67 851	-	67 851	67 435
Frais de déplacement	20 039	-	20 039	9 906
Frais de formation	7 939	-	7 939	4 706
Documentation et abonnements	881	-	881	1 027
Associations et cotisations	127	-	127	164
Frais de représentation	1 739	-	1 739	1 138
Honoraires professionnels	6 095	-	6 095	4 568
Papeterie et fournitures de bureau	7 372	-	7 372	9 755
Publicité et promotion	5 495	-	5 495	5 669
Télécommunications	10 177	-	10 177	8 108
Frais d'entretien et réparations	3 047	-	3 047	4 873
Loyer et frais afférents	36 582	-	36 582	36 893
Assurances	2 947	-	2 947	2 981
Amortissement (note 8)	-	15 248	15 248	13 845
Cinquième anniversaire	300	-	300	2 498
Frais bancaires	418	-	418	380
	643 444	15 248	658 692	612 728
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES (note 6)				
	72 657	(15 248)	57 409	(87 835)

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

État de l'évolution des actifs nets

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

	Fonds d'administration général	Fonds des immobilisations	Total 2009	Total 2008
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	135 220	7 436	142 656	230 491
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES	72 657	(15 248)	57 409	(87 835)
	207 877	(7 812)	200 065	142 656
VIREMENTS INTERFONDS - ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS	(16 382)	16 382	-	-
SOLDE À LA FIN	191 495	8 570	200 065	142 656

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

Bilan

au 31 mars 2009

	Fonds d'administration générale	Fonds des immobilisations	Total 2009	Total 2008
	\$	\$	\$	\$
ACTIF				
À COURT TERME				
Encaisse	221 409	-	221 409	149 904
Placements temporaires, variant entre 0,3 % et 1 %, échéant entre avril et mai 2009	20 000	-	20 000	20 000
Débiteurs	3 670	-	3 670	6 400
Frais payés d'avance	4 769	-	4 769	4 770
	249 848	-	249 848	181 074
IMMOBILISATIONS				
CORPORELLES (note 4)	-	8 570	8 570	7 436
	249 848	8 570	258 418	188 510
PASSIF				
À COURT TERME				
Créiteurs et charges à payer	58 353	-	58 353	45 854
ACTIFS NETS	191 495	8 570	200 065	142 656
	249 848	8 570	258 418	188 510

AU NOM DU CONSEIL


_____, administrateur


_____, administrateur

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La corporation est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle vise à offrir l'accueil, l'information, l'aide et le support requis aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue. La corporation est reconnue comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Informations à fournir concernant le capital

La corporation a adopté les recommandations du chapitre 1535 du Manuel de l'ICCA intitulé « Informations à fournir concernant le capital ». Ce chapitre exige la présentation d'informations sur les exigences concernant le capital. Les informations exigées sont fournies à la note 9.

3. CONVENTIONS COMPTABLES

En raison des questions suscitées par la décision de dispenser les sociétés à capital fermé de l'application des chapitres sur les instruments financiers, l'ICCA a décidé que les organismes sans but lucratif ne seront pas tenus d'appliquer les chapitres suivants du Manuel de l'ICCA : 3862 et 3863 qui se seraient autrement appliqués aux états financiers de la corporation pour l'exercice terminé le 31 mars 2009. La corporation a choisi de se prévaloir de cette exemption et continue de se conformer aux exigences des chapitres 1530, 3855 et 3865 du Manuel de l'ICCA.

Les états financiers ont été dressés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada et tiennent compte des principales conventions comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale rend compte des activités menées par la corporation en matière de prestation de services et d'exploitation.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférentes aux immobilisations.

Constatation des produits

La corporation applique la méthode du report pour comptabiliser les produits. Les apports affectés sont constatés à titre de produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement

CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût dans le fonds des immobilisations. Les apports reçus sous forme d'immobilisations sont comptabilisés à la juste valeur dans le fonds des immobilisations à la date de l'apport.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie estimative selon les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipement	5 ans
Améliorations locatives	5 ans
Équipements informatiques	3 ans

Les subventions reçues spécifiquement pour l'acquisition d'immobilisations sont reportées et amorties au même rythme que les immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur le montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à la juste valeur et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, comme il est décrit ci-après. Leur classement dépend de l'objet visé lorsque les instruments financiers ont été acquis ou émis, de leurs caractéristiques et de leur désignation par la corporation. La comptabilisation à la date de règlement est utilisée.

Classification

Encaisse	Détenus à des fins de transaction
Placements temporaires	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

3. CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Modifications comptables futures

En novembre 2008, l'ICCA a publié des modifications aux chapitres 1540 « État des flux de trésorerie », 1751 « États financiers intermédiaires », 4400 « Présentation des états financiers des organismes sans but lucratif », 4430 « Immobilisations détenues par les organismes sans but lucratif », 4460 « Présentation de l'information sur les opérations entre apparentés dans les organismes sans but lucratif », et a publié le chapitre 4470 « Ventilation des charges des organismes sans but lucratif ». Les modifications s'appliquent aux états financiers intermédiaires et annuels ouverts à compter du 1er janvier 2009. Par conséquent, la corporation adoptera ces modifications à partir du 1er avril 2009.

Les chapitres 1540 et 1751 ont été modifiés de façon à inclure les organismes sans but lucratif dans son champ d'application.

Le chapitre 4400 a été modifié pour supprimer l'obligation de traiter les actifs nets investis en immobilisations comme une composante distincte des actifs nets pour plutôt laisser aux organismes sans but lucratif la possibilité de présenter ce montant comme une catégorie d'actifs nets grevés d'une affectation d'origine interne, ainsi que d'apporter des précisions selon lesquelles les produits et les charges doivent être comptabilisés et présentés sur la base des montants bruts lorsque l'organisme agit pour son propre compte dans une opération.

Le chapitre 4430 a été modifié de façon à préciser que les organismes de plus petite taille qui inscrivent à l'actif les immobilisations, doivent toutes les inscrire, les amortir et réduire leur valeur conformément aux chapitres pertinents du Manuel.

Le chapitre 4460 a été modifié de façon à rendre le libellé du chapitre 4460 conforme aux dispositions du chapitre 3840 « Opérations entre apparentés ».

Le chapitre 4470 établit des normes sur les informations à fournir par l'organisme sans but lucratif qui classe ses charges par fonction et ventile des charges entre les différentes fonctions auxquelles elles se rattachent.

La corporation évalue présentement l'incidence de l'adoption de ces nouveaux chapitres sur ses états financiers.

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	Valeur nette	
			2009 \$	2008 \$
Mobilier et équipement	50 588	49 525	1 063	6 769
Améliorations locatives	18 940	13 888	5 052	552
Équipements informatiques	31 565	29 110	2 455	115
	101 093	92 523	8 570	7 436

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

Notes complémentaires
de l'exercice terminé le 31 mars 2009

5. ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

L'état des flux de trésorerie n'est pas présenté, car l'information sur les flux de trésorerie est évidente à la lecture des autres états financiers et des notes complémentaires.

6. ACTIFS NETS RÉSERVÉS

Subséquentement à la date du bilan, le conseil d'administration a convenu de réserver un montant de 20 000 \$ de l'excédent des produits par rapport aux charges de l'exercice 2009 en vue d'acquérir du mobilier et équipement et de procéder à des améliorations locatives.

7. ENGAGEMENT

La corporation est liée en vertu de baux pour la location de ses locaux qui viennent à échéance les 30 avril 2009 (1) et 30 novembre 2009. Les loyers futurs (incluant l'option de renouvellement) s'élèveront à 103 379 \$ et comprennent, pour les 5 prochains exercices, les paiements suivants :

	\$
2010	27 230
2011	24 697
2012	24 697
2013	24 697
2014	2 058

(1) S'il n'existe pas de bail entre les parties au 1er mai 2009 et que la corporation occupe toujours les lieux, elle devra verser mensuellement, le montant du loyer mensuel actuel majoré de 30 %. Les loyers futurs incluent une option de renouvellement expirant en avril 2014.

8. AMORTISSEMENT

	<u>2009</u>	<u>2008</u>
	\$	\$
Mobilier et équipement	10 117	9 152
Améliorations locatives	3 788	2 130
Équipements informatiques	1 343	2 563
	<u>15 248</u>	<u>13 845</u>

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES
D'ACTES CRIMINELS DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (CAVAC-AT)**

Notes complémentaires

de l'exercice terminé le 31 mars 2009

9. INFORMATIONS SUR LE CAPITAL

Les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de Centre d'aide aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue consistent à poursuivre ses activités visant à offrir l'accueil, l'information, l'aide et le support requis aux victimes d'actes criminels de l'Abitibi-Témiscamingue. La corporation n'utilise pas le financement par emprunt.

Également, la corporation a comme politique de ne remettre aucune partie de son capital à ses membres et la corporation n'est soumise à aucune exigence de source externe en matière de gestion de son capital.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs et des créditeurs et charges à payer correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.